**LE PROJET SATRAQ\* : UNE REPONSE ADAPTEE ET INNOVANTE A LA CONSOMMATION EXCESSIVE D’ALCOOL DANS UN TERRITOIRE TRANSFRONTALIER**

**\* Sensibilisation et Action Transfrontalière pour une Réduction de la consommation de l’Alcool au Quotidien**

Pr F. Paille – Nancy – France

**POURQUOI L’ALCOOL ?**

***La consommation d’alcool est très importante en Belgique et en France.***

Dans ces 2 pays, la consommation excessive d’alcool reste un fléau et une préoccupation majeure de santé publique. Les enquêtes de santé réalisées récemment révèlent des résultats mitigés. Si la consommation d’alcool a globalement tendance à baisser depuis plusieurs décennies, elle reste à des niveaux élevés, aux alentours de 11,5 litres d’alcool pur par habitant et par an en Belgique comme en France. Ces chiffres sont nettement supérieurs à la moyenne des pays de l’union européenne qui est un peu inférieure à 9 litres. Ainsi, la France et la Belgique restent parmi les tous premiers pays consommateurs d’alcool en Europe.

**En Belgique** (1)

En Belgique, près de 10 % des personnes déclarent boire une boisson alcoolisée tous les jours, 40 % en boivent au moins une fois par semaine, mais pas tous les jours. La moitié de la population boit donc régulièrement. Les hommes ont plus fréquemment une consommation quotidienne : 13,5 % contre 6 % des femmes.

5,9 % des consommateurs consomment plus de 3 verres standard[[1]](#footnote-1) par jour pour les hommes et 2 verres par jours pour les femmes.

Si l’on considère les repères les plus récents (pas plus de 10 verres par semaine), c’est 14 % de la population qui les dépasse et qui a donc une consommation à risque. La proportion de surconsommateurs parmi les jeunes de 15 à 24 ans dans le territoire belge francophone est plus élevée en Wallonie (4,8 %) qu’à Bruxelles (2,8 %).

Concernant les épisodes d’« hyperalcoolisation » (6 verres ou plus en une occasion), ils sont malheureusement stables dans le temps : c’est près de la moitié de la population qui en a fait l’expérience dont, pour une personne sur 5, au moins une fois par mois et pour 7,6 % au moins une fois par semaine avec, là aussi, une prédominance masculine : 58,8 % des hommes en ont fait l’expérience au cours de l’année écoulée contre 35 % des femmes. Ce mode de consommation diminue graduellement avec l’âge, de 10,4 % chez les jeunes à 2,9 % chez les seniors, sauf pour la tranche d’âge 55-64 ans (9,2 %).

Enfin, plus d’une personne sur 10 (12,6 %) rapporte avoir eu des problèmes liés à sa consommation au cours de sa vie, dont 7 % au cours de la dernière année (9,5 % chez les hommes et 4,7 % chez les femmes).

**En France** (2)

Comme en Belgique, la moitié de la population adulte âgée de 18 à 75 ans consomme de l’alcool régulièrement : 39 % au moins 1 fois par semaine (mais pas tous les jours), 10 % tous les jours (chez les adultes de plus de 50 ans).

Les hommes sont 3 fois plus consommateurs quotidiens que les femmes (15 % vs 5 %).

**Les alcoolisations aiguës** sont l’apanage des jeunes. S’agissant des alcoolisations ponctuelles importantes (API), qui consistent à boire au moins 5 verres en 1 seule occasion, 44,0 % des jeunes déclarent ce comportement au cours du dernier mois. 16,4 % déclarent avoir eu au moins trois épisodes au cours du dernier mois et 2,7 % au moins 10 épisodes. Là encore, les hommes sont plus nombreux que les femmes. La différence augmente avec le nombre d’ivresses. Elles diminuent avec l’âge.

Ainsi, chez les jeunes, on note une évolution vers des consommations irrégulières, massives (« binge drinking »), visant à obtenir des effets psychotropes importants et rapides ou encore une utilisation de l’alcool comme automédication en cas de troubles anxio-dépressifs. Les rapports drogues illicites / alcool deviennent flagrants, que les consommations soient simultanées ou séquentielles.

Au total, près de 10 % des adultes ont un usage problématique d’alcool, soit environ 4 millions de personnes (15 % des hommes, 5 % des femmes).

Environ un million de Français sont dépendants de l’alcool (de l’ordre de 2,5 % des adultes). La prédominance masculine est forte.

***Les conséquences de la consommation excessive d’alcool sont massives.***

**La mortalité due aux consommations excessives d’alcool est très lourde alors qu’elle est évitable**

**En Belgique**, la consommation d’alcool est responsable de 5 % des décès. C’est la 4ème cause de mortalité et de morbidité chez les personnes âgées de 15 ans et plus (3).

**En Wallonie**, en 2013, la mortalité prématurée (avant 65 ans) est élevée : 26 % chez les hommes et 13 % chez les femmes, différence largement due à l’alcool et au tabac. Si cette mortalité prématurée tend à diminuer, elle reste, comme en France, à un niveau élevé.

Elle est surtout due aux cancers et aux maladies cardio-vasculaires. Elle est à mettre en lien avec le niveau de la consommation d’alcool qui vient en 4ème position chez les hommes (7 %) et en 5ème position chez les femmes (5,2 %). Elle est elle-même un important pourvoyeur de pathologies cancéreuses et cardio-vasculaire qui pourraient être en parties évitées par une réduction des consommations de boissons alcoolisées (4).

**En France**

La situation est superposable à celle de la Belgique. En 2015, l’alcoolisation aiguë et chronique a été responsable de 41.000 décès, directs ou indirects, soit 7 % de l’ensemble des décès (5).

C’est la 3ème cause de mortalité après les maladies cardio-vasculaires et les cancers. Et surtout, l’alcool est la 2ème cause de mortalité évitable après le tabac.

L’association, fréquente, de l’alcool et du tabac est responsable d’un décès sur 5. Cette mortalité diminue parallèlement à la diminution de la consommation mais reste à un niveau très élevé alors même qu’elle est évitable.

**Les conséquences sur la santé, qu’elles soient aiguës (à court terme) ou chroniques (à moyen et long terme), sont nombreuses et graves.**

L’alcool modifie les perceptions, la vigilance, les réflexes, le jugement et le comportement. Il augmente le risque d’accidents, notamment les plus graves (30 % des accidents de la route mortels lui sont attribuables).

Mais il ne faut pas oublier :

. Les accidents du travail dont l’alcool est responsable dans 10 à 20 % des cas

. Les accidents domestiques (20 %)

L’alcool intervient directement ou comme facteurs aggravant dans près de 200 pathologies. La revue médicale internationale The Lancet a publié une étude qui démontre que la consommation d’alcool a un impact négatif sur la durée de vie en bonne santé, quelle que soit la quantité consommée (6).

Les cancers, notamment des voies aéro-digestives supérieures, constituent la 1ère cause de mortalité due à l’alcool suivis par les maladies cardio-vasculaires et les maladies digestives, essentiellement les maladies du foie.
Du point de vue psychiatrique, soulignons la fréquence des suicides.

Insistons sur le fait qu’1 décès sur 2 est prématuré et survient avant 65 ans.

C’est dans la tranche d’âge 35-65 ans, celle des adultes en activité, que cette surmortalité est la plus élevée.

A âge égal, les hommes meurent 4 fois plus que les femmes de leur consommation d’alcool.

Il faut prendre également en compte les blessures et handicaps. Enfin, dans les violences, crimes, délits, l’alcool a un rôle malheureusement majeur : il est impliqué dans 40 % des crimes et délits et dans 30 % des violences conjugales.

En France, le coût social de l’alcool, toutes dépenses confondues (directes et indirectes), a été estimé, pour l’année 2010, à près de 120 milliards d’euros (7). Une estimation similaire a été réalisée en Belgique qui a chiffré ce coût à 7 milliards d’euros (8). Cependant les 2 estimations doivent être comparées avec prudence du fait des différences dans les méthodes de calcul utilisées. En tout cas ce coût est considérable dans les 2 pays.

C’est pour toutes ces raisons que l’Organisation Mondiale de la Santé a lancé il y a quelques années son opération « ***boire moins, c’est mieux*** ».

Les deux pays ont émis des recommandations de consommation qui sont d’ailleurs très proches (3, 9) :

* Ne pas consommer plus de 10 verres standards de boissons alcoolisées par semaine
* Ne pas consommer tous les jours
* Ne pas consommer dans des situations à risque particulier comme la grossesse par exemple.

**QUEL IMPACT DU CONFINEMENT SUR LE CHANGEMENT D’HABITUDES DE CONSOMMATION DES BOISSONS ALCOOLISEES ?**

Le confinement s’est imposé à tous et constitue une expérience inédite. Il a rapidement fait poser la question de ses conséquences : l’anxiété qui en résulte, l’isolement, mais aussi l’apparition de nouveaux comportements comme les apéros Skype ou les défis lancés sur Facebook, ou encore l’augmentation des violences familiales…

Des données commencent à être publiées sur l’évolution des comportements des Belges et des Français pendant cette période.

Bien sûr, il est trop tôt pour tirer des conclusions définitives, mais ces données apportent déjà des éléments de réflexion intéressants en ce qui concerne les consommations d’alcool et de tabac qui sont très liées.

* Près d’un quart des Français ont diminué leur consommation d’alcool
* 11 % l’ont augmentée
* Parmi les personnes qui déclarent avoir accru leur consommation, la moitié a augmenté la fréquence de leur consommation, 10 % le nombre de verres par jour et 23% les 2 paramètres.

Cette augmentation a concerné surtout les moins de 50 ans, les personnes vivant dans les grandes villes, les parents d’enfants de 16 ans ou moins.

En termes de conséquences, en France, ont été signalés une augmentation des violences familiales, et chez les personnes présentant une consommation excessive, des reconsommations massives, l’utilisation de l’alcool comme automédication, des tentatives de suicide, des décompensations psychiatriques sans parler de certaines ruptures de soins du fait de la réduction d’activité des structures addictologiques.

Pour le tabac, les données sont un peu différentes : plus d’un quart des fumeurs a augmenté sa consommation contre 19 % qui l’ont diminuée.

Que ce soit pour l’alcool ou le tabac, les principales causes avancées pour expliquer les augmentations de consommation sont l’ennui, le manque d’activité, le stress et le plaisir (10).

Ces augmentations sont aussi corrélées au risque d’anxiété et de dépression, risque bien réel selon une enquête de l’agence Santé Publique France qui a montré une augmentation nette de l’anxiété dans la population au début du confinement. Elle était associée au fait d’être une femme, d’être parent d’enfant(s) de 16 ans ou moins, d’être dans une situation financière difficile, d’avoir un malade proche, mais aussi de percevoir le COVID-19 comme une maladie grave et de se sentir vulnérable face à lui (11).

En Belgique, 15 % des personnes qui ne consommaient pas de boissons alcoolisées avant le confinement ont commencé à en boire. A l’inverse, 15 % également ont arrêté. L’enquête montre un accroissement de la consommation en particulier chez les jeunes, les personnes ayant de jeunes enfants à la maison et les personnes en chômage technique (12).

Les causes citées pour expliquer cette augmentation sont, comme en France, principalement l’ennui, la solitude ou au contraire la socialisation, la récompense après une journée difficile, la désorganisation des journées.

Une augmentation de la consommation de tabac a aussi été observée, surtout chez les jeunes, les personnes isolées, au chômage technique ou ayant un faible niveau d’éducation.

Dans une autre étude menée par l’Université Catholique de Louvain, 25 % des répondants déclarent avoir augmenté leur consommation contre 29 % qui l’ont diminuée (surtout les hommes, les jeunes de 20 à 40 ans et les étudiants). Elle a identifié une augmentation de la consommation d’alcool notamment chez les personnes qui font du télétravail. Et chez celles qui ne travaillent plus. Là encore, les émotions négatives, le stress et l’anxiété liés à l’épidémie et à ses conséquences sont mis en avant pour expliquer cette situation : plus de la moitié des personnes ayant répondu à l’enquête se sont déclarés fortement anxieux, et 66 % insatisfait de leurs contacts sociaux malgré un recours massif à l’utilisation des outils de communication à distance (13).

En tout état de cause, l’OMS a bien précisé que la consommation de boissons alcoolisées ne peut en aucun cas prévenir l’infection par la COVID-19, ni en protéger. Bien au contraire, elle peut augmenter la vulnérabilité des personnes et en aggraver la situation (14).

Ces études montrent que finalement les changements d’habitude de consommation de boissons alcoolisées peuvent se faire selon des modalités différentes et même contraires qui dépendent de nombreux facteurs : sociabilité, caractère festif, pour les jeunes ou au contraire, anxiété, stress, isolement… pour d’autres, qui sont autant de facteurs aggravants la consommation et mis en exergue par le confinement mais qui lui préexistaient.

Le déconfinement vient de débuter. Il est trop tôt pour voir s ‘il modifie encore les comportements de nos concitoyens. Cependant, selon une étude réalisée entre le 7 et le 10 mai dernier, celui-ci a induit une envie de retrouver des moments de convivialité qui s’est traduite par une augmentation des ventes d’alcool de 23 % par rapport à la même semaine l’an dernier (15). Simple rattrapage suite au confinement ou tendance modification durable des comportements ? L’avenir le dira.

**POURQUOI UNE ACTION TRANSFRONTALIERE ?**

Le projet concerne, pour la Belgique, les provinces de Namur, du Luxembourg et du Hainaut et, pour la France, le département des Ardennes ainsi qu’Avesnes-sur-Helpe (département du Nord), Vervins (département de l’Aisne) et Reims (département de la Marne).

Une action transfrontalière se justifie pleinement pour différentes raisons :

* Les niveaux élevés de consommation des boissons alcoolisées ont des impacts négatifs sur la santé, au sens large, des populations tant en France qu’en Belgique qui pourraient être évités par une réduction de ces consommations.
* Une part importante de la population active est constituée de travailleurs frontaliers qui font leurs achats de part et d’autre de la frontière selon les prix. Ainsi, les Belges achètent leurs boissons alcoolisées en France car elles sont moins chères qu’en Belgique.
* Ces travailleurs sont moins susceptibles de bénéficier des messages de prévention et des prises en charge organisées au niveau national du fait de leur statut et habitudes transfrontalières.
* La communication et la coordination de la prévention est insuffisante alors qu’ils ont des messages de prévention des 2 côtés et que ceux-ci devraient être harmonisés.
* La coordination des soins transfrontaliers sur le thème des addictions est encore trop faible.

**UNE REPONSE : LE PROJET SATRAQ**

Tous les points développés plus haut montrent bien l’intérêt d’aider les populations belges et françaises à diminuer leurs consommations de boissons alcoolisées.

C’est l’objectif de ce projet transfrontalier, interrégional, le projet SATRAQ qui va se mettre en place pendant 3 ans, jusqu’en 2022.

Porté par le Centre d’Education du Patient, mais rassemblant différents partenaires belges et français directement concernés, institutionnels et acteurs de la prévention et des soins, son objectif prioritaire est de sensibiliser la population sur sa consommation d’alcool, de l’informer sur les possibilités d’accompagnement en cas de consommation excessive ainsi que de renforcer et de pérenniser la mise en réseau et l’offre de services transfrontaliers à la population.

Ce projet s’adresse à tous les publics, aux entreprises, aux collectivités locales (communes, mairies, provinces, départements), aux professionnels des champs sanitaire et social, aux politiques… Seront ainsi proposés à travers différents modules et activités :

* **Pour les professionnels de la santé et du social :** des actions de sensibilisation, de formation ; apport de supports, climat médiatique (campagne) ; implication de groupes (pharmaciens, spécialistes, médecine du travail…) ; échanges interprofessionnels ; échanges d’expertises ; soutien aux professionnels sensibilisés ou formés …
* **Pour les entreprises :** actions de sensibilisation ; supports d’information
* **Pour le tout public :** campagne médiatique ; outils d’auto-évaluation
* **Pour les communes, mairies, et les politiques**: des données et recommandations d’actions pour améliorer la situation.

**Références**

1. Gisle L, Demarest S. Drieskens S. Enquête de santé 2018 : Consommation d'alcool. Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Numéro de rapport : D/2019/14.440/65. [www.enquetesante.be](http://www.enquetesante.be)

2. Synthèse thématique : alcool. Observatoire français des drogues et des toxicomanies.

 <https://www.ofdt.fr/produits-et-addictions/de-z/alcool/>

3. Risques liés à la consommation d’alcool. Avis du conseil supérieur de la santé, mai 2018, CSS N° 9438. [www.css-hgr.be](http://www.css-hgr.be)

4. Plan Prévention et Promotion de la Santé en Wallonie. Horizon 2030.. Partie 1 : définition des priorités en santé.

 http://sante.wallonie.be/sites/default/files/plan-prévention-janvier%202017-final-2.pdf

5. Bonaldi C, Hill C. La mortalité attribuable à l’alcool en France en 2015. Bull Epidémiol Hebd. 2019;(5-6):97-108.

 <http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2019/5-6/2019_5-6_2.html>

6. Burton R, Sheron N. No level of alcohol consumption improves health. Lancet. 2018 Sep 22;392(10152):987-988

<https://www.thelancet.com/action/showPdf?pii=S0140-6736%2818%2931571-X>

7. Kopp P. Le coût social des drogues en France. Observatoire français des drogues et des toxicomanies, 2015.

 <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eisxpkv9.pdf>

8. Lievens, D., Vander Laenen, F., Verhaegen, N., Schils, N., Putman, K., Pauwels, L., Hardyns, W. & Annemans, L. (2016). *The social cost of legal and illegal drugs in Belgium*. IRCP Research Series, vol. 51. Antwerpen: Maklu.

9. Andler R, Richard JB, Cogordan C, Deschamps V, Escalon H, Nguyen-Thanh  V, et  al. Nouveau repère de consommation d’alcool et usage : résultats du Baromètre de Santé publique France  2017. Bull Epidémiol Hebd. 2019;(10-11):180-7. http:// invs.santepubliquefrance.fr/beh/2019/10-11/2019\_10-11\_2.html

10. Tabac, alcool : quel impact du confinement sur la consommation des Français ? Communiqué de presse, 13 mai 2020.

 <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2020/tabac-alcool-quel-impact-du-confinement-sur-la-consommation-des-francais>

11. Chan-Chee C, Léon C, Lasbeur L, Lecrique JM, Raude J, Arwidson P, du Roscoät E. La santé mentale des Français face au Covid-19 : prévalences, évolutions et déterminants de l’anxiété au cours des deux premières semaines de confinement (Enquête CoviPrev, 23-25 mars et 30 mars-1er avril 2020). Bull Epidémiol Hebd. 2020;(13):260-9. <http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2020/13/2020_13_1.html>

# 12. Matthys F. Alcohol-, tabaks- en cannabisgebruik tijdens Covid-19 pandemie.

 [https://press.vub.ac.be/alcohol--tabak-en-cannabisgebruik-tijdens-covid-19-pandemie](https://connect.chu-nancy.fr/%2CDanaInfo%3Dpress.vub.ac.be%2CSSL%2Balcohol--tabak-en-cannabisgebruik-tijdens-covid-19-pandemie)

13. Du Brulle C. Le confinement favorise la prise d’alcool du télétravailleur. Daily Science Brussels, 25 mai 2020.

 <https://dailyscience.brussels/fr/le-confinement-favorise-la-prise-dalcool-du-teletravailleur/29/04/2020/>

14. L’alcool ne protège pas contre la COVID-19, et son accès doit être limité pendant le confinement. Organisation Mondiale de la santé. Bureau régional de l’Europe.

 <http://www.euro.who.int/fr/health-topics/disease-prevention/alcohol-use/news/news/2020/04/alcohol-does-not-protect-against-covid-19-access-should-be-restricted-during-lockdown>

15. Catherine Gerbod. Les achats de vins et spiritueux se déconfinent

https://www.reussir.fr/vigne/le-confinement-modere-la-consommation-dalcool

1. *\* Le verre standard ou unité standard d’alcool contient 10 grammes d’alcool pur. La taille des verres étant inversement proportionnelle à la concentration en alcool de la boisson, la quantité d’alcool est à peu près la même dans 1 canette de bière de 25 cl à 5 vol. %, 1 verre de vin de 10 cl à 12 vol. %, 1 verre d’apéritif de 5 cl à 25 vol. % ou encore 1 verre d’alcool fort (35 vol. %) de 3,5 cl.*  [↑](#footnote-ref-1)